



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 63698

## Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la circulaire-programme de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée, qui va être prochainement publiée, relative à l'enseignement de la langue régionale. Selon le titre II, paragraphe 1 b, dans les écoles qui ne mettent pas en place un projet bilingue, la langue régionale peut y être choisie, à la place de la langue vivante étrangère si elle est linguistiquement proche de la langue étrangère enseignée à l'école. Or cette mention reste une entrave puisque, hormis le cas de l'Alsace, c'est l'anglais qui est le plus enseigné et qu'il ne ressemble à aucune langue régionale. Il lui demande de supprimer dans le texte définitif la mention « linguistiquement proche » afin de ne pas limiter la portée de ce texte qui pourrait produire l'effet inverse de celui recherché.

## Texte de la réponse

Dans sa version définitive, en voie de publication, la circulaire relative au programme de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée, mentionne (titre II 1b) que, si l'enseignement de la langue régionale peut être associé, dans le cadre de parcours particuliers, à l'étude d'une langue vivante étrangère linguistiquement proche, il peut être associé également à l'enseignement de toute autre langue vivante, dans le cadre de la sensibilisation ou de l'initiation aux cultures régionales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63698

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3914

**Réponse publiée le :** 29 octobre 2001, page 6196